



ENSM

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME

NAVIGANT INGÉNIEUR INGÉNIEUR EN GENIE MARITIME ADMISSION SUR CONCOURS & SUR TITRES

NOUVEAU CONCOURS D'ADMISSION : 14 ET 15 MAI 2018

Le concours est du niveau d'une terminale S. Il est ouvert à tous les élèves de terminale, ainsi qu'à tous les titulaires d'un baccalauréat. 130 places sont proposées, dont 20 réservées aux candidats sur titres, voir au verso.

À l'issue de la 3^e année, les élèves pourront poursuivre le parcours navigant ingénieur, ou se spécialiser en génie maritime : Eco Gestion du Navire et Déploiement et Maintenance des systèmes Offshore (EGN-DMO).

LES NOUVELLES ÉPREUVES ÉCRITES

Les quatre épreuves de français et culture générale, anglais, mathématiques et physique se déroulent les 14 et 15 mai 2018, à Paris et Bordeaux, dans les quatre sites ENSM et dans les Départements et Territoires d'Outre-mer.

Français et culture générale : durée 3 heures, coef. 1.

Anglais : durée 2 heures, coef. 1.

Mathématiques : durée 2 heures, coef. 1.

Physique : durée 2 heures, coef. 1.

Français et culture générale

Cette épreuve doit permettre au candidat de montrer ses connaissances sur des sujets d'actualité courants. Elle permet de juger de ses capacités d'analyse et de synthèse ainsi que de son aptitude à disserter par écrit.

Anglais

Cette épreuve permet de juger de la maîtrise de la langue : richesse du vocabulaire, bases grammaticales et facilité d'expression.

Mathématiques

Le programme est celui terminale, série scientifique, défini par l'arrêté du 12/07/2011 (Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 8 du 13/10/2011).

Il est notamment précisé que les programmes de terminale et de première forment un tout. Le programme de première est défini par l'arrêté du 21/07/2010 (Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 9 du 30/09/2010).

Les parties du programme intitulées « enseignement de spécialités » sont exclues du programme du concours.

Physique

Programme est celui de physique de terminale, série scientifique, défini par l'arrêté du 12/07/2011. Les programmes de terminale et de première (arrêté du 21/07/2010) forment un tout.

Les parties du programme intitulées « enseignement de spécialités » ainsi que la partie chimie sont exclues du programme du concours.

Les modalités du concours seront décrites dans l'arrêté à paraître en janvier 2018.



ADMISSION SUR TITRES

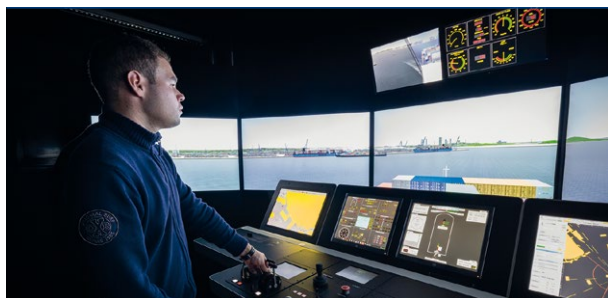
20 places sont proposées à des candidats ayant validés un premier cycle d'enseignement supérieur scientifique ou ayant suivi avec succès deux années de CPGE. Le jury effectue la sélection sur la base des éléments contenus dans un dossier présenté par le candidat.

Il peut décider de l'admission directe ou de la convocation à un entretien.

ECTS

Les crédits du système européen de transfert et d'accumulation de crédits, « ECTS », détenus par le candidat peuvent servir de base au dossier d'admission du candidat. Ce mode de recrutement n'est pas ouvert aux étrangers non ressortissants de l'UE.

Le nombre de places est fixé à 20.



INSCRIPTIONS

Pour les deux modes de recrutement :

- Inscriptions en ligne, sur www.supmaritime.fr, à partir de janvier 2018
- Frais d'inscription : 60 €

RÉSULTATS

- Les résultats sont promulgués avant le 14 juillet 2018 et publiés sur le site www.supmaritime.fr.

- Droits de scolarité 2017-2018

L1 : 1 300 € ; L2 : 1 300 € ; L3 : 1 150 €

Contact : contact@clustermaritime-guadeloupe.com – Site Internet : www.cluster-maritime-guadeloupe.fr

ENSM
 39, avenue du Corail - 13008 Marseille
 Contact : T. +33 (0)9 70 00 04 75
bef.marseille@supmaritime.fr
www.supmaritime.fr



EcoleNationaleSupérieureMaritime



Chaine You tube



@ENSM



Commission des Titres d'Ingénieur